



SAISON 2025 / 2026



MARDI 12 MAI 2026

N°38



FINALES DES COUPES DE LA LOIRE JEUNES ET FOOT ADAPTÉ



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



Judi 14 mai à VILLARS, vont se dérouler les finales des Coupes de la Loire, en U15, U18 et Foot Adapté.

En U18 : L'Olympique St Etienne (vainqueur de 7 éditions) et L'Etrat La Tour vont se disputer la succession de Roannais Foot 42, vainqueur en 2025.

En U15 : Rive de Gier est candidat à sa propre succession contre Andrézieux Bouthéon, vainqueur de cette coupe à 8 reprises.

En Foot Adapté : on assistera, comme d'habitude, au duel entre le Csadn St Etienne et le Firminy, dans une finale toujours spectaculaire.



AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

CDOS – LOIRE

« Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles dans le sport »

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire vous propose un webinaire de « sensibilisation à la prévention des violences sexuelles dans le sport », **le mardi 19 mai, de 18h30 à 20h30**, animé par l'association « Colosse aux Pieds d'Argile » : 2 heures pour vous informer et répondre à toutes vos questions

Programme :

L'association « Colosse aux Pieds d'Argile » et le témoignage de Sébastien BOUEILH

- Le rôle et la posture de l'encadrant : la charte des « Colosses » et les obligations de déclaration
- Les infractions à caractère sexuel
- Le bizutage
- La pédocriminalité
- La victime et ses traumatismes : les conséquences et les signaux d'alerte
- Accueillir la parole et alerter

Public ciblé : dirigeants, entraîneurs, éducateurs, animateurs, parents, ...

Le webinaire est gratuit – Inscription, via le lien, **avant le 17 mai** :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-olympique-et-sportif-de-la-loire/evenements/sensibilisation-aux-violences-sexuelles-et-bizutage-dans-le-sport-19-05>

Contact : Ludivine COTTE - Chargée de mission formation CDOS Loire - Chargée de mission recrutement accompagnement GEIQ Sport & Loisirs - Maison Départementale des Sports - 4 rue des Trois Meules - BP 90144 - 42012 Saint-Étienne CEDEX 2
Téléphones : 04 77 59 56 02 - 06 42 83 60 42

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Nos choix alimentaires influencent à la fois notre santé, notre environnement et notre économie. Loire Forez Agglomération souhaite agir sur cet enjeu, en vous proposant une action « clef en main ».

Le projet s'articule autour de trois parcours composés, soit de 2, soit de 4 ateliers

Atelier éco-événement + événement fédérateur

Atelier de sensibilisation « **ONE HEALTH** » (alimentation, environnement, santé) + groupement d'achat de produits locaux

Vous obtiendrez des réponses à toutes vos questions, lors d'une réunion en visioconférence de 30 minutes.

Vous pourrez vous connecter le **jeudi 21 mai, à 17h30**

<https://teams.microsoft.com/meet/338450390537411?p=njaJMJ1Fzi7jfo9Wco>

Numéro de réunion : 338 450 390 537 411 8604001

Code secret : bu7gb7Si

Le mercredi 27 mai, à 17h30

<https://teams.microsoft.com/meet/397897327313456?p=5HVI22hV6JbUnxGQIm>

Numéro de réunion : 397 897 327 313 456

Code secret : 2NA2Xd2n

Dépôt des dossiers **avant le 15/06/26** - Sur Loire Forez Agglomération, via l'adresse suivante : <https://www.loireforez.fr/>

Contacts

André GACHET, conseiller délégué en charge des filières agricoles et du plan alimentaire territorial

David BUISSON, vice-président en charge de la cohésion sociale

Delphine POYET, assistante de la direction « environnement et économie circulaire » - 17 Boulevard de la Préfecture – CS 30211 - 42605 MONTBRISON Cédex – Téléphone : 04 26 24 70 03



Réunion du lundi 11 mai 2026

FERMETURE DU SECRETARIAT

Pour information : le secrétariat sera fermé du :

- jeudi 14 mai au matin jusqu'au lundi 18 mai à 14h

COUPE DE FRANCE 2026/27 : OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture, via « **FOOTCLUBS** », des engagements pour l'édition 2026/27 de la Coupe de France (Seniors Libres).

- ▶ Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le « Pôle Compétitions ».
- ▶ **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement, en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord **avant le 14 juin 2026** et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

▶ **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/26**, vous devez vous inscrire via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe, puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas), puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 14 juin 2026 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 euros

Informations :

Nombre de qualifiés au 7^{ème} tour (tour fédéral) : **20 équipes**

Contact :

Pôle Compétitions - 04.72.15.30.30 ou competitions@laurafoot.fff.fr

CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de Football bénéficient d'un tarif préférentiel (-10%) sur la billetterie en ligne, pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.

Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT.

La prochaine rencontre :

- **vendredi 15 mai à 20h : Chorale – Pau/Lacq/Orthez**



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Président : François RIOUFFREY

Secrétaire : Maryse FAURE

Membre : Jacky RODAMEL

RAPPEL : adresse mail du pôle règlementaire : pole-reglementaire@loire.fff.fr

Toute demande de renseignement envoyée à cette adresse mail, avec la boîte mail du club, recevra une réponse écrite.

Tous les rapports après carton rouge doivent parvenir au pôle sur cette adresse.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 49 du DLF et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

AVIS AUX CLUBS / ARBITRES

1. Les clubs et les arbitres doivent impérativement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et à la fin de la rencontre (avant la clôture et la transmission), et les conserver.

2. Une vérification de l'ensemble des items de la feuille de match est également recommandée par les dirigeants de chaque équipe, afin d'éviter toute erreur avant de clôturer et d'envoyer la FMI.

3. La Commission des Règlements a constaté que certains clubs envoyaient des feuilles de match papier avec une écriture similaire sur l'ensemble de celle-ci.

Nous vous rappelons qu'une feuille de match doit être remplie par chaque équipe participant à ladite rencontre.

L'usage serait de prévenir la commission concernée le lundi qui suit la rencontre, en cas de dysfonctionnement de la FMI, au lieu d'envoyer des feuilles de match non conformes au DLF (art 33.2 des RG/RS du DLF).

Les clubs seront systématiquement amendés de 20 € pour feuille de match non conforme.

4. « Pour tout problème lié à une compétition ou une rencontre (score FMI incorrect, arrêté municipal, demande de changement de match,), merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : competitions@loire.fff.fr »

5 - Nous rappelons à l'ensemble des clubs de la catégorie U9 que l'utilisation d'un compte WhatsApp Spécial Educateur, permettant à chacun d'être informé en temps réel, n'a absolument aucune valeur officielle pour le District de la Loire. Seule l'utilisation de la boîte mail : laurafoot.net est reconnue par le DLF

6 -RESERVE D'AVANT-MATCH ET RECLAMATION D'APRES-MATCH :

- Nous demandons aux clubs, lors de la formulation des réserves, de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

- Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

INFOS CLUBS

PROGRAMMATION DES 2 DERNIERES JOURNEES SAISON 2025/26

- Les deux dernières journées de championnat **Seniors** sont programmées les **dimanches 24 et 31 mai 2026 à 15h**
- Les deux dernières journées de championnat **Jeunes U18 – U17** sont programmées les **samedis 9 et 30 mai 2026 à 15h30**
- Les deux dernières journées de championnat **Jeunes U15 – U14** sont programmées les **dimanches 10 et 31 mai 2026 à 10h**
- Les deux dernières journées de championnat **Féminines Seniors à 8** sont programmées les **week-ends du 8 au 10 mai et du 29 au 31 mai 2026**

RG du DLF : ARTICLE 30 – CALENDRIER

L'engagement d'un club dans l'un des championnats du District implique le respect du calendrier fixé par la commission compétente qui se réserve le droit de modifier le calendrier.

=====

INFOS LIGUE LAuRAFoot

TRESORERIE

RELEVE N°3 SAISON 2025/26 RAPPEL DES RETRAITS DE 4 POINTS PRONONCES à J+45 (réunion du 27 avril 2026) :

545881 ROANNE PARC

REGULARISATION TOUJOURS EN ATTENTE – RISQUE DE RETRAITS DE SIX POINTS SUPPLEMENTAIRES à J+60 :

En vertu de l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs suivants ne sont pas à jour de trésorerie au 04/05/2026.

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 11/05/26, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de six (06) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

545881 ROANNE PARC

Il est recommandé à ce club de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de sa situation : par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr.

=====

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE - SECTION LOIS DU JEU

RÉSERVE TECHNIQUE N°7 (consulter le PV n°37)

516407 ST JEAN BONNEFONDS 2 – 537227 RIC. OLYMPIQUE DU MONTCEL 1 – Seniors D5 – Poule E (J15)
Match n°54003316 du 26/04/26

FRAIS DE DOSSIER

516407 ST JEAN BONNEFONDS 40 €

RESERVE TECHNIQUE N°8

546352 CHAMBEON MAGNEUX 1 – 504377 VEAUCHE 1 – Seniors D1 (J22)
Match n°53756516 du 03/05/26

=====

JOUEURS NON QUALIFIÉS ÉVOLUANT EN + 40 ANS

- Journée 14
525870 ST CHRISTO MARCENOD 10 10 €
 - Journée 16
517776 ST JOSEPH St MARTIN 10 10 €
 - Journée 18
517776 ST JOSEPH St MARTIN 11 10 €
 - Journée 19
504767 ST GENEST MALIFAUX 11 10 €
- =====

FORFAIT SIMPLE

- Affaire n°334** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule E (J20)
Affaire n°335 – Dossier transmis par la Commission Féminines U15 à 8 D2 (J08)
Affaire n°336 – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule D (J20)
Affaire n°337 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D3 Poule C (J13)
Affaire n°338 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule B (J13)
Affaire n°339 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D1 (J21)
Affaire n°340 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule A (J17)
Affaire n°341 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U17 D2 Poule B (J17)
Affaire n°342 – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule D (J20)
Affaire n°343 – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule C (J20)
Affaire n°344 - Dossier transmis par la Commission Féminines Seniors à 8 Poule D3 Nord (J24)
Affaire n°345 - Dossier transmis par la Commission Féminines Seniors à 8 D1 (J21)
Affaire n°346 - Dossier transmis par la Commission Féminines U15 à 8 D2 (J08)
Affaire n°347 - Dossier transmis par la Commission Féminines U15 à 8 D1 (J08)
Affaire n°348 - Dossier transmis par la Commission Féminines U15 à 8 D1 (J08)

DÉCISION

N°334 : Rencontre n°53819101 du 10/05/26 – Championnat Seniors D4 Poule E J20 : SURY LE COMTAL 1 – ANZIEUX 2

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ANZIEUX 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SURY LE COMTAL 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°335 : Rencontre n°55420431 du 09/05/26 – Championnat Féminines U15 à 8 D2 J8 : SE. COTE CHAUDE 1 – ST MARCELLIN EN FOREZ 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ST MARCELLIN EN FOREZ 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. COTE CHAUDE 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°336 : Rencontre n°54003742 du 10/05/26 – Championnat Seniors D5 Poule D J20 : HAUT PILAT 2 – PERIGNEUX ST MAURICE 2

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à PERIGNEUX ST MAURICE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**HAUT PILAT 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°337 : Rencontre n°55192235 du 10/05/26 – Championnat Jeunes U15 D3 Poule C J13 : ENT. ST MARCELLIN/SAVIGNEUX MONTBRISON 3 – BOIS NOIRS DUROLLE 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ENT. ST MARCELLIN/SAVIGNEUX MONTBRISON 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BOIS NOIRS DUROLLE 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°338 : Rencontre n°55192583 du 09/05/26 – Championnat Jeunes U18 D3 Poule B J13 : ABH 2 – VAL D'AIX 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ABH 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**VAL D'AIX 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°339 : Rencontre n°53810469 du 09/05/26 – Championnat Jeunes U18 D1 J21 : VEAUCHE 2 – ROCHE ST GENEST 2

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ROCHE St GENEST, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**VEAUCHE 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°340 : Rencontre n°55182215 du 09/05/26 – Championnat Jeunes U18 D4 Poule A J17 : BORDS DE LOIRE 2 - BELLEGARDE EN FOREZ 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à BELLEGARDE EN FOREZ 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BORDS DE LOIRE 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°341 : Rencontre n°54537907 du 09/05/26 – Championnat Jeunes U17 D2 Poule B J17 : SE.ST CHARLES VIGILANTE 1 – SURY LE COMTAL 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à SURY LE COMTAL 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. ST CHARLES VIGILANTE 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°342 : Rencontre n°53856802 du 10/05/26 – Championnat Seniors D4 Poule D J20 : JONZIEUX/ST ROMAIN 1 – OLYMPIQUE DU FOREZ 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à OLYMPIQUE DU FOREZ, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**JONZIEUX/ST ROMAIN 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°343 : Rencontre n°54003047 du 10/05/26 – Championnat Seniors D5 Poule C J20 : VERRIERES 1 – LIGNON-COUZAN 4

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à LIGNON COUZAN 4, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**VERRIERES 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°344 : Rencontre n°54667345 du 09/05/26 – Championnat Féminines Seniors à 8 D3 Nord J24 : FOREZ ROANNAIS 1 – LE COTEAU 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à LE COTEAU 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**FOREZ ROANNAIS 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°345 : Rencontre n°54476623 du 09/05/26 – Championnat Féminines Seniors à 8 D1 J21 : ST ROMAIN LES ATHEUX 1 – ECOTAY MOINGT 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ECOTAY MOINGT 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST ROMAIN LES ATHEUX 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°346 : Rencontre n°55420434 du 09/05/26 – Championnat Féminines U15 à 8 D2 J8 : ENT. SUD FOREZ LURIECQUOIS/HAUT FOREZ 2 – FOREZ ROANNAIS 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ENT. SUD FOREZ LURIECQUOIS/HAUT FOREZ 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**FOREZ ROANNAIS 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°347 : Rencontre n°55420303 du 10/05/26 – Championnat Féminines U15 à 8 D1 J8 : ANDREZIEUX BOUTHEON 1 – RIORGES 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ANDREZIEUX BOUTHEON 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**RIORGES 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

N°348 : Rencontre n°55420302 du 09/05/26 – Championnat Féminines U15 à 8 D1 J8 : FEURS 1 – SE. ST CHARLES VIGILANTE 1

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à SE. ST CHARLES VIGILANTE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**FEURS 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

FORFAIT GENERAL

Affaire n°424 – Commission Jeunes U18 D4 Poule A

504820

BELLEGARDE EN FOREZ 1

AMENDE

- Amende pour forfait simple

560559 ANZIEUX (Seniors D4 Poule E J20/22)	100 €
520060 ST MARCELLIN EN FOREZ (Féminines U15 à 8 D2 J08/09)	60 €
560731 PERIGNEUX ST MAURICE (Seniors D5 Poule D J20/22)	100 €
552955 ENT. ST MARCELLIN/SAVIGNEUX-MONTBRISON (U15 D3 poule C J13/14)	60 €
550930 ABH (Jeunes U18 D3 Poule B J13/14)	60 €
544208 ROCHE ST GENEST (Jeunes U18 D1 J21/22)	60 €
504820 BELLEGARDE EN FOREZ (Jeunes U18 D4 Poule A J17/18)	60 €
504249 SURY LE COMTAL (Jeunes U17 D2 Poule B J17/18)	60 €
560271 OLYMPIQUE DU FOREZ (Seniors D4 Poule D J20/22)	100 €
564528 LIGNON COUZAN (Seniors D5 Poule C J20/22)	100 €
504499 LE COTEAU (Féminines Seniors à 8 D3 NORD J24/26)	100 €
551381 ECOTAY MOINGT (Féminines Seniors à 8 D1 J21/22)	100 €
552011 ENT. SUD FOREZ LURIECQUOIS/HAUT FOREZ (Féminines U15 à 8 D2)	60 €
508408 ANDREZIEUX BOUTHEON (Féminines U15 à 8 D1 J08/09)	60 €
504693 SE. ST CHARLES VIGILANTE (Féminines U15 à 8 D1 J08/09)	60 €

- Amende pour Forfait Général

504820 BELLEGARDE EN FOREZ (Jeunes U18 D4 Poule A J16) 200 €

Cette dernière situation intervient au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe ; les buts, pour et contre, ainsi que les points acquis lors de tous les matchs joués, restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés « gagné » au club adverse, sur le score de 3 à 0 (art 23.2.3 des RG du DLF).

Article 23.2 - Forfaits

Article 23.2.1

En cas de forfait simple dans les cinq dernières journées, cette amende sera doublée.

=====

RÉCEPTION DOSSIERS

- Affaire n°109 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D4 - Poule E
560559 ANZIEUX 2 – 525333 SE. ST VICTOR SUR LOIRE 1
Match n°53814708 du 03/05/26

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur, **M. PLANUS Enzo**, licence n°2543671880, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. PLANUS Enzo**, licence n°2543671880, du club, **ANZIEUX**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **3 matchs de suspension ferme**, avec prise d'effet le 22/03/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence, la CR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **ANZIEUX**

Amendes : **60 €** et **22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **ANZIEUX** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. PLANUS Enzo**, licence n°2543671880, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 18/05/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **SE. ST VICTOR SUR LOIRE**, sur le score de 4-0

Les frais de dossier sont imputés au club **ANZIEUX**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club ANZIEUX : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = 205 € (deux cent cinq euros).

- Affaire n°110 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D1 Mc Donald'S
546352 CHAMBEON MAGNEUX 1– 504377 VEAUCHE 1
Match n°53756516 du 03/05/26

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur, **M. GRANGE Justin**, licence n° 2546163118, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. GRANGE Justin**, licence n°2546163118, du club, **CHAMBEON MAGNEUX**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 27/04/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence, la CR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **CHAMBEON MAGNEUX**

Amendes : **60 €** et **22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **CHAMBEON MAGNEUX** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. GRANGE Justin**, licence n°2546163118, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 18/05/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **VEAUCHE**, sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **CHAMBEON MAGNEUX**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club CHAMBEON MAGNEUX : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 18/05/26.

- Affaire n°111 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D5 - Poule E

517776 ST JOSEPH ST MARTIN 2 - 554178 ST CHAMOND FEU VERT 2

Match n°54002534 du 03/05/26

Réclamation d'après-match du club ST JOSEPH ST MARTIN :

Je soussigné, Michel FANGET, secrétaire du FC SAINT JOSEPH / SAINT MARTIN 2, n° de licence 2590453635, porte réserve sur l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse susceptibles d'avoir joué plus de douze matchs en équipe supérieure.

Bien cordialement. M Fanget. Secrétaire

DECISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation d'après-match du club **ST JOSEPH ST MARTIN**, transmise par courriel le 04/05/26, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrite par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que l'ensemble des joueurs de **ST CHAMOND FEU VERT** était qualifié pour participer à la rencontre.

Les frais de dossier sont imputés au club **ST JOSEPH ST MARTIN**, soit **40 €**

TOTAL des amendes pour le club ST JOSEPH ST MARTIN : **40 €** (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors aux fins d'homologation.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50.1 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier, afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 33 des RS du District).

Pour éviter une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs, lors de la formulation des réserves, de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTION DOSSIERS

FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°57** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule A
- **Affaire n°58** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule B
- **Affaire n°212** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D2 Poule B
- **Affaire n°213** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule C
- **Affaire n°214** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule B
- **Affaire n°215** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule B

DECISIONS

N°57 – Rencontre n°54101365 du 10 mai 2026 : Seniors D5 Poule A : CHAUSSETERRE LES SALLES 2 – BRIENNON 2
Match perdu par forfait à BRIENNON 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**CHAUSSETERRE LES SALLES 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°58 – Rencontre n°54044572 du 10 mai 2026 : Seniors D5 Poule B : AVENIR COTE 3 – VILLEREST 2
Match perdu par forfait à VILLEREST 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**AVENIR COTE 3**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°212 – Rencontre n°54535439 du 9 mai 2026 : U18 D2 Poule B : BOIS NOIRS 1 – GOAL FOOT 1
Match perdu par forfait à GOAL FOOT 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BOIS NOIRS 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°213 – Rencontre n°55184384 du 9 mai 2026 : U18 D3 Poule C : FILERIN 1 – COMMELLE VERNAY 2
Match perdu par forfait à FILERIN 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**COMMELLE VERNAY 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°214 – Rencontre n°55184583 du 9 mai 2026 : U18 D4 Poule B : LIGNON COUZAN 3 – ENT. VILLERS/ST DENIS 2
Match perdu par forfait à LIGNON COUZAN 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ENT. VILLERS/ST DENIS 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°215 – Rencontre n°55184582 du 9 mai 2026 : U18 D4 Poule B : ENT. CHAMPDIEU/ASTREE 2 – ENT. ESSOR/ASPN 1
Match perdu par forfait à ENT. CHAMPDIEU/ASTREE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ENT. ESSOR/ASPN 1), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

- Amendes pour forfait simple :

518059 – BRIENNON : 100 €
518426 – VILLEREST : 100 €
551245 – GOAL FOOT : 60 €
563814 – FILERIN : 60 €
564528 – LIGNON COUZAN : 60 €
590363 – CHAMPDIEU MARCILLY : 60 €

RAPPEL Règlements : Article 23.2 - Forfaits

Article 23.2.1

En cas de forfait simple dans les cinq dernières journées, cette amende sera doublée.

=====

RECLAMATION

- Affaire n°21 – Dossier transmis par la Commission Critérium - Coupe de l'Amitié
546805 FC. ROANNE contre 518059 BRIENNON
Match n°55584986 du 02/05/26

Réclamation d'après-match du club FC. ROANNE, reçue par messagerie officielle du club, le 03/05/26.

À l'attention de la commission compétente,

Par le présent courriel, le Fc. Roanne vous informe qu'il pose une réserve après-match concernant la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Briennon ayant participé à la rencontre de Coupe Amitié du samedi 2 mai 2026, match numéro 55584986.

Cette réserve est motivée par le fait que certains joueurs de l'équipe de Briennon sont susceptibles d'avoir participé à plus de cinq matchs en équipe Seniors, ce qui est de nature à remettre en cause leur qualification pour cette rencontre, conformément aux règlements en vigueur.

En conséquence, cette réserve porte sur la régularité de la qualification et de la participation de l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match de l'équipe de Briennon, surtout M. LONGERE Anthony, licence n°2519404621.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte cette réserve et de procéder aux vérifications nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

BITAR HUSSEIN

Secrétaire FC. ROANNE

DECISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation d'après-match du club FC. ROANNE, reçue par courriel le 03/05/26, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF pour la dire recevable.

Cependant, après vérification, tous les joueurs de BRIENNON n'ont pas participé à plus de 5 rencontres de championnat Seniors du Roannais, et le joueur LONGERE Anthony, licence n°2519404621, était qualifié pour participer à la rencontre.

En conséquence, la Commission des Règlements décide :

- Résultat acquis sur le terrain.
- Les frais de dossier sont imputés à FC. ROANNE, soit **40 €**.

Dossier transmis à la Commission Critérium pour homologation.

=====

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

COURRIERS RECUS

St Paul en Jarez : demande de changement de date en D5 Poule E le 10 mai.

St Joseph St Martin : accord pour le changement de date en D5 Poule E le 10 mai.

Bellegarde en Forez : déclare forfait en D5 Poule D le 3 mai : transmis aux Règlements.

Chateauneuf : accord pour le prêt des installations en D4 Poule F le 24 mai.

St Anthème : demande d'avancer la rencontre en D5 Poule C au 8 mai.

Monts du Forez : accord pour avancer la rencontre en D5 Poule C au 8 mai.

Asa. Chambon Feugerolles : demande d'avancer la rencontre en D3 Poule C le 31 mai : refus car tous les matchs se jouent, dans la mesure du possible, à la même heure : vous avez 2 terrains.

Se. La Métare : refus d'avancer la rencontre en D2 Poule A le 10 mai.

St Just St Rambert : changement de terrain en Coupe Valeyre/Léger le 8 mai.

Riorges : changement de terrain en D2 Poule A le 10 mai.

Mairie de Rive de Gier : impraticabilité du terrain Honneur herbe, jusqu'au 14 mai inclus.

Anzieux : déclare forfait en D4 Poule E le 10 mai : transmis aux Règlements.

Périgneux St Maurice : déclare forfait en D5 Poule D le 10 mai : transmis aux Règlements.

Lignon Couzan : déclare forfait en D5 Poule C le 10 mai ; transmis aux règlements.

OL Forez : déclare forfait en D4 poule E le 10 mai : transmis aux Règlements.

Bords de Loire : problème de FMI le 10 mai en D5 Poule D.

Champdieu Marcilly : changement de terrain en D5 Poule C le 24 mai.

Roche St Genest : demande de changement de terrain en D2 Poule A le 24 mai : refus car le terrain est occupé.

Ondaine : demande de jouer à 13h, le 24 mai, en D5 Poule D : refus car tous les matchs se jouent, dans la mesure du possible, à la même heure : vous avez 2 terrains.

RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Responsable : Alain CABERLON
Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

Avenir Côte : concerne la rencontre du 24 mai en D4 Poule B : refus de Nord Roannais ; concerne la rencontre du 24 mai en D5 Poule B : manque accord de St Martin la Sauveté.
Briennon : concerne le forfait de l'équipe 2 en D5 Poule A.
Montagnes du Matin : concerne les rencontres du 31 mai en D3 Poule B et D5 Poule A qui se joueront à Panissières, stade Louis Martin : voir ci-dessous
Ouches : concerne la rencontre du 31 mai en D3 Poule B : voir ci-dessous.
Pouilly les Nonains : concerne la rencontre du 24 mai en D4 Poule B : refus de décaler la rencontre contre Villers.
Urfé : concerne la rencontre du 10 mai en D5 Poule B.
Villerest : concerne le forfait de l'équipe 2 en D5 Poule B.

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

DEROULEMENT DES DEUX DERNIERES JOURNEE DE CHAMPIONNAT

ARTICLE 30 - CALENDRIER

L'engagement d'un club dans l'un des championnats du District implique le respect du calendrier fixé par la commission compétente qui se réserve le droit de modifier le calendrier. Dans la mesure du possible, **les deux dernières journées se joueront le même jour et à la même heure**. Un décalage maximum de 3h. sur l'horaire officiel des deux dernières journées, peut être accordé par la commission compétente.

MODIFICATIONS DE MATCH

D3 Poule B

Le match n°54038727 du dimanche 31 mai, Ouches 1 – Chausseterre Les Salles 1, se jouera à 16h.

D4 Poule A

Le match n°54038849 du 24/05/26, Val d'Aix 1 – Toranche 2, se jouera le dimanche 17 mai, à 15h.

Le match n°54038860 du 30/05/26, Toranche 2 – Crémeaux 2, se jouera le dimanche 31 mai, à 15h.

D5 Poule A

Le match n°54100961 du 30/05/26, Montagnes du Matin 3 – Coutouvre 2, se jouera le dimanche 31 mai à 13h, à Panissières.

Le match n°54101367 du 25/05/26, Montagnes du Matin 3 – Pouilly les Nonains 2, se jouera le dimanche 24 mai, à 15h.

D5 Poule B

Le match n°54044575 du 24/05/26, Val D'Aix 2 – Goal Foot 4, se jouera le dimanche 17 mai, à 13h.



COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

Le club Le Coteau est prié de ramener en Délégation, la Coupe « Intersport » D5. D'avance merci.

Les FINALES des COUPES « INTERSPORT » D3/D4 et D5
se dérouleront le **DIMANCHE 7 JUIN** au **COTEAU, stade BECOT**

- COUPE « INTERSPORT » D5

13h30 : Avenir Côte 3 – Fc. Roanne 2

- COUPE « INTERSPORT » D3/D4

18h30 : Olympique Est Roannais 1 – Ouches 1

Rappel :

Pour les finales des Coupes « Intersport » D3/D4 et D5, il est rappelé que les clubs tirés en premier doivent apporter leur tablette pour la FMI (Avenir Côte et Olympique Est Roannais).



COMMISSION DELEGUES

District de la Loire

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Président : Francis VIDRY - 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc.

Match à risques, places en jeu, etc., **après avis de la Commission de Prévention.**

RAPPORTS : ceux-ci doivent être rédigés directement en ligne, depuis votre compte personnel « MY FFF »

DIMANCHE 24 MAI

- CHAMPIONNAT D3 Poule C, à 15h

ONDAINE contre **ST CHAMOND FEU VERT**

Délégué avec GO-PRO à la charge de la commission de prévention : **M. Philippe PERILLON**

- CHAMPIONNAT D3 Poule D, à 15h

DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES 2 contre **BUSSIERES 1**

Délégué avec GO-PRO, à la charge de Bussièrès : **M. Patrick GADEYNE**

- CHAMPIONNAT D3 Poule B, à 15h

CHAUSSETTERRE LES SALLES 1 contre **ST JUST EN CHEVALET 1**

Délégué à la charge de St Just en Chevalet : **M. André MAGNIN**

- CHAMPIONNAT D4 Poule B, à 15h

BRIENNON 1 contre **RIORGES 2**

Délégué avec GO-PRO à la charge de Riorges : **M. Alain PARATCHA**

SAMEDI 6 JUIN

- FINALE COUPE VALEYRE/LEGER, à 14h30, à St Galmier

ST JUST ST RAMBERT 2 contre **L'ETRAT LA TOUR 2**

Délégué : **M. Christophe CELDRAN**



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

Villars : feuille de match U15 D4 du 10/05.
St Etienne Sud : problème FMI match U15 D3 du 10/05.
Savigneux Montbrison : forfait match U15 D3 du 10/05.
Champdieu Marcilly : forfait U18 D4 du 09/05.
Avenir Côte : terrain match U15 D2 du 10/05.
Sud Forez Luriecquois : feuille de match U15 D4 du 03/05. Inversion match U15 D4 du 10/05.
Anzieux : forfait match U15 à 8 du 10/05.
Lignon Couzan : terrain match U15 D2 du 10/05.
St Just St Rambert : terrain match U15 D3 du 10/05.
Ecotay Moingt : équipe U9F non programmées sur les plateaux.
Roannais Foot 42 : report match U13 du 25/04.
Cellieu : match U15 du 10/05, avancé au 06 05.
Fc. St Etienne : nouvelle phase U14 D1.
St Joseph St Martin : accord pour avancer le match U13 au 27/05.
La Fouillouse : absence équipe U9 plateau du 30/05. Absence équipes U11 plateaux du 30/05.
Se. Montreynaud : changement horaire match U15 à 8 et U15 D3.

INFORMATIONS AUX CLUBS

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement, via l'adresse mail officielle du club.
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.**

A ce jour, encore un grand nombre de feuilles de match n'arrivent pas en pièce jointe et sont inexploitables.

Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : jeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : jeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : jeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : jeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : jeunesU7@loire.fff.fr

Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous invitons les clubs à bien relire les RG article 38 sur les terrains impraticables, notamment les articles suivants :

Article 38.6.5 En cas d'arrêt municipal et pour tout autre motif au cours de la période des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Article 38.6.6 Si l'aggravation de la situation intervient jusqu'à 6 heures avant l'heure de la rencontre, le club recevant contactera le délégué du secteur concerné, en signalant les raisons de l'impraticabilité. Le District publie chaque année la liste des délégués de secteur officiels, en indiquant leurs nom et téléphone, et en précisant les terrains des clubs dont ils sont responsables.

Article 38.6.7 Après visite, le délégué de secteur prendra la décision qui lui semblera s'imposer. Cette décision sera sans appel en cas d'impraticabilité, sinon elle sera soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS.

U17 et U 18

Il est rappelé que les 2 dernières journées doivent se jouer à la même et à la même date. Aucune exception ne sera acceptée.

U18

D4 :
3^{ème} forfait de Bellegarde en Forez, d'où forfait général : le dernier match contre Sud Forez Luriecquois 2 est donc annulé.

U13

Plusieurs résultats ne sont pas rentrés, ce qui veut dire que la commission n'a pas reçu de feuille de match. Les clubs doivent vérifier les résultats manquants et envoyer la feuille de match ou indiquer pourquoi le match n'est pas joué. (Sans cela, les clubs seront sanctionnés pour non-utilisation de la FMI et non envoi de la feuille de match). La Commission des Règlements reste ferme à ce sujet.

Pour les clubs qui n'ont pas pu jouer un match par manque d'effectif, je vous propose de trouver une date qui convient à l'équipe adverse avant la semaine prochaine ; s'il ne trouve pas d'accord, l'équipe sera forfait pour le match en question et écopera d'une sanction par les Règlements.

Pour tous les matchs du week-end, problème de terrain, d'horaire, problème d'effectifs, avertir le responsable de la catégorie par téléphone, et ensuite faire le mail à JeunesU13@loire.fff.fr, à la Commission des Jeunes, **l'arbitre**, afin de gérer au mieux la journée.

U11

Bilan administratif de la JOURNÉE 6, phase 2, du samedi 25 avril

Rappel : les feuilles de plateau sont à insérer dans le logiciel FAL, avant ou après le déroulement du plateau, à l'exclusion de toute autre procédure. Il est inutile d'envoyer des feuilles de plateau papier au District : celles-ci ne seront pas prises en considération. Les clubs ci-dessous ont jusqu'au 18/05/26 pour se mettre en règle, avant l'application des amendes pour non-insertion de la feuille de plateau dans le logiciel FAL

D1 poule A site de Roche St Genest
- Roannais Foot 42 n°552975

D1 poule A site de l'ASSE
- ASSE 2 n°500225

D1 poule B site de Veauche
- Rhins Trambouze n°549919

D1 poule B site d'Avenir Cote
- ASSE 2 n°500225

D1 poule C site de L'Etrat La Tour
- Firminy 2 n°504278
- St Paul en Jarez 2 n°529727

D1 poule D site de St Chamond
- Haut Pilat n°549920

D2 poule A site de St Just St Rambert
- Rive de Gier 2 n°500153
- St Jean Bonnefonds n°516407

- D2 poule A site de Doizieux**
- St Chamond Feu Vert n°554178
- D2 poule B site d'Ecotay Moingt**
- Forez Roannais n°551082
- D2 poule C site de La Fouillouse**
- La Fouillouse 2 n°513357
- D2 poule D site de Se. Csadn**
- St Etienne Sud n°582734
- D2 poule D site de Dervaux Chambon**
- Asa. Chambon Feugerolles n°534257
- D2 poule E site de St Priest en Jarez**
- Olympique Terrenoire n°563864
- D2 poule E site de Haut Pilat**
- Haut Pilat n°549920
- D3 poule A site de St Chamond Feu Vert**
- St Chamond Feu Vert n°554178
- D3 poule A site de Chateauneuf**
- Rive de Gier 4 n°500153
- Olympique Terrenoire n°563864
- D3 poule B site de Loire Forez**
- Olympique du Forez n°560271
- D3 poule D site de Lignon Couzan**
- Lignon Couzan 3 n°564528
- Haut Pilat 3 n°549920
- D3 poule E site de St Paul en Jarez**
- St Paul en Jarez 4 n°529727
- D3 poule E site d'Asa. Chambon Feugerolles**
- Asa. Chambon Feugerolles 2 n°534257

U9

Journée 6

D2 - Poule 5

Ce plateau sera organisé par **LIGNON COUZAN**, sur le stade de **Gauchon**, suite au désistement du club Astrée.

La Commission des Jeunes remercie le club Lignon Couzan.



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

*

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

COURRIERS RECUS

Astrée : changement de stade en U18 D4.

Champdieu : forfait en U18 D4 : dossier transmis à la Commission des Règlements.

Essor : modification de stade pour match U15 D4 Poule E : lu et noté.

Filerin : forfait équipe U18 D3 : dossier transmis à la Commission des Règlements.

Goal Foot : forfait équipe U18 D2 : dossier transmis à la Commission des Règlements.

Lignon Couzan : forfait équipe U18 D4 : dossier transmis à la Commission des Règlements ; recherche feuille de match U18 D1 : nécessaire fait et feuille transmise au District.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

U18

½ finales (jeudi 14 mai à Crémeaux)

14h : Loire Sornin – Commelle Vernay

16h30 : Nord Roannais – Bois Noirs

Délégués : Paul BRIDEAU – Roland GUILLAUME

U15

½ finales (jeudi 14 mai à Lentigny)

14h : Riorges – Filerin/Nord Roannais

16h30 : Rhins Trambouze – Goal Foot

Délégués : Fouad BOULANOUAR – David PION

Pour les demi-finales des Coupes « Intersport » U15 et U18, il est rappelé que les clubs tirés en premier doivent apporter leur tablette pour la FMI (Riorges et Rhins Trambouze en U15 ; Loire Sornin et Nord Roannais en U18).

Les finales auront lieu le **dimanche 7 juin, au Coteau** (stade Bécot). Horaire des finales :

- 10h : U15
- 13h30 : D5
- 16h : U18
- 18h30 : D3/D4

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- **En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.**

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, malgré une alerte sur ce PV depuis plusieurs semaines, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS

U18

D2 Poule B

La rencontre n°54535861, **Savigneux Montbrison 2 – Le Coteau 1**, programmée le **samedi 30 mai**, sur le **stade de la Madeleine, à Montbrison**, aura lieu à **14h30**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Hani BEN MOSBAH**, sont priés d'en prendre bonne note.

D4 Poule B

La rencontre n°55184549, **Loire Forez 3 - Avenir Côte 2**, programmée le 09/05/26, aura lieu le **samedi 16 mai à 15h**, sur le **stade de Chalain le Comtal**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Hugo POYET**, est prié d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55174518, **Ent. Champdieu/Astrée 2 – Parigny St Cyr 2**, programmée le **samedi 30 mai à 15h30**, aura lieu sur le **stade de Montverdun**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

U11

Sur chaque plateau, toutes les équipes se rencontrent, avec des périodes de 17' (4 équipes) ou de 25' (3 équipes).

Journée 7 : samedi 30 mai

D1

11h à St Denis de Cabanne : St Denis de Cabanne 1 – Roannais Foot 42 (2) – Loire Sornin 2

11h à Villerest : Villerest 1 - Riorges 2 – Roannais Foot 42 (3) – Bussières 1

10h à Roanne (stade Fontalon) : Fc. Roanne 1 – Filerin 1 – Parigny St Cyr 1

11h au Coteau (stade Pré aux Bœufs) : Le Coteau 1 – Crémeaux 1 - Avenir Côte 2 – Commelle Vernay 2

D2

10h à St Denis de Cabanne : St Denis de Cabanne 2 – Rhins Trambouze 2 - Ouches 1 – Villers 1

11h à Pommiers : Val d'Aix 1 - Riorges 3 – Roanne Portugais 1 - Nord Roannais 1

10h à St Just la Pendue : Goal Foot 2 – Essor 1 – Perreux 1

10h au Coteau (stade Pré aux Bœufs) : Le Coteau 2 – Mably 1 - Avenir Côte 3 – Pouilly les Nonains 1

D3

10h au Coteau (stade Pré aux Bœufs) : Le Coteau 3 - Commelle Vernay 3 - Rhins Trambouze 3 - Cours 1

10h à Pommiers : Val d'Aix 2 - Avenir Côte 4 - Loire Sornin 3

10h à Villerest : Villerest 2 – Riorges 4 – Filerin 2 – Parigny/Cordelle 2

U9

Journée 6 : samedi 30 mai à 10h

Poule A

A St Germain Lespinasse (Filerin)

D1 : Filerin 1 – Fc. Roanne 1 – Avenir Côte 1 – Le Coteau 1

D2 : Filerin 2 - Fc. Roanne 2 – Avenir Côte 3 – Le Coteau 2,3 – Roanne Portugais 1

Au stade Maison du Passeur, à Mably (Roannais Foot 42)

D1 : Roannais Foot 42 (1-2) - Riorges 1 – Rhins Trambouze 1

D2 : Roannais Foot 42 (4) - Riorges 3 – Rhins Trambouze 2,3

A Riorges

D1 : Riorges 2 – Bois Noirs 3 – Loire Sornin 1 – Goal Foot 1

D2 : Riorges 4 - Loire Sornin 3 – Bois Noirs 4 – Goal Foot 3

Poule B

A Coutouvre

D1 : Coutouvre 1 - Roannais Foot 42 (3) - Pouilly les Nonains 1 - St Denis de Cabanne 1

D2 : Pouilly les Nonains 2-3 - Roannais Foot 42 (5,6F) - St Denis de Cabanne 2,3

A ST Nizier sous Charlieu

D1 : Loire Somnin 2 – Villerest 1 – Ouches 1 - Avenir Côte 2

D2 : Loire Somnin 4,5F – Villerest 2 – Ouches 2 - Avenir Côte 4 – Villers 1

A Bussières

D1 : Perreux 1 - Parigny St Cyr 1 – Goal Foot 2 - Forez Roannais 1

D2 : Bussières 1 - Cordelle 1 - Olympique Est Roannais 1 – Perreux 2,3 – Goal Foot 4

A Lentigny

D2 : Mably 1,2 – Val d'Aix 1,2

D2 : Essor 1 – Commelle Vernay 1 – Nord Roannais 1 – Crémeaux 1

U7

La **Journée Nationale des Débutants** U7 aura lieu le **samedi 30 mai, à Veauce**, donc sur un site unique cette année, afin de mettre en place une véritable fête départementale. 6 matchs de 9 minutes au programme + 45 minutes d'accès aux jeux, golf, PEF... Les équipes sont convoquées sur deux créneaux : de 10h à 12h30 (rendez-vous à 9h15) pour le club Filerin 1 ; puis de 14h30 à 17h (rendez-vous à 13h45) pour les clubs du Roannais suivants : Cordelle 1, Avenir Côte 1, Perreux 1, Rhins Trambouze 1, Roannais Foot 42 (1-2).



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

COURRIERS REÇUS

St Symphorien de Lay : nous donnons un avis favorable à votre demande d'avancer la rencontre n°54566445 du 15/05/26, **ST SYMPHORIEN DE LAY – FC. ROANNE**, au **mercredi 13 mai, à 20h30**. Le club FC. ROANNE a donné son accord.

Commelle Vernay : **forfait** pour la rencontre n°54566449 du 15/05/26, **RHINS TRAMBOUZE – COMMELLE VERNAY**, du mercredi 13 mai, à 21h.

Goal Foot : nous donnons un avis favorable à votre demande d'avancer la rencontre n°54621979 du 15/05/26, **GOAL FOOT – ST ANDRE D'APCHON**, au **mercredi 13 mai à 19h30, à St Just la Pendue**. Les deux clubs ont donné leur accord.

Pouilly les Nonains : nous donnons un avis favorable à votre demande d'avancer l'heure de la rencontre n°54621986 du **vendredi 22 mai, POUILLY LES NONAINS – CREMEAUX**, qui se jouera à **19h30** (au lieu de 20h30). Les deux clubs ont donné leur accord.

Nord Roannais : nous donnons un avis favorable à votre demande d'avancer la rencontre n°54624020 du 15/05/26, **NORD ROANNAIS – AVENIR COTE 5**, au **mercredi 13 mai, à 20h30**. Les deux clubs ont donné leur accord.

REPORT DES MATCHS

Le match n°54621987 du 23/05/26, **VILLEREST – BUSSIERES**, se jouera le **samedi 23 mai, à 10h**.

Le match n°54622406 du 22/05/26, **MABLY – AVENIR COTE 6**, se jouera le **samedi 23 mai, à 15h**.

Le match n°54623832 du 20/02/26, **PERREUX – LOIRE SORNIN**, se jouera le **vendredi 29 mai, à 21h**.

Le match n°54621935, du 20/02/26, **FILERIN – ST ANDRE D'APCHON**, se jouera le **vendredi 29 mai, à 20h30**.

Le match n°54623831, du 20/02/26, **MABLY – OLYMPIQUE EST ROANNAIS**, se jouera le **vendredi 29 mai, à 20h30**.

COUPES CRITERIUM

RAPPEL : les clubs **ROANNE ARCT** et **ST DENIS DE CABANNE**, vainqueurs respectivement de la Coupe de l'AMITIE et de la Coupe DALFORT la saison dernière, devaient retourner les trophées au siège de la Délégation de Roannais avant le 11 mai. A ce jour, les coupes n'ont toujours pas été restituées. Il est impératif de le faire très rapidement.

Les finales, organisées par le club **Avenir Côte**, auront lieu le **samedi 30 mai**, sur le **stade de St Haon le Vieux**.

En raison de la finale de la Ligue des Champions, **PSG – ARSENAL**, programmée le même jour à 18h, les rencontres sont avancées d'une heure.

En conséquence :

Finale Coupe DALFORT

13h : COMMELLE EVRNAY – GOAL FOOT

Finale Coupe de l'AMITIE

15h30 : ROANNAIS FOOT 42 – BRIENNON



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44

Référente Foot Féminin : Justine MERLE - 06 61 07 12 10

COURRIERS RECUS

Se. Portugais : demande d'avancer le match du 23/05 au mardi 12/05 en D3 Sud : refus de Sorbiers La Talaudière.
Se. St Charles Vigilante : accord trouvé avec Andrézieux Bouthéon pour la Coupe de la Loire U18F : match le mardi 12 mai. Forfait en U15F, match du 09/05 contre Feurs.
Ecotay Moingt : match du 23/05, en U18F contre Riorges, avancé au samedi 16 mai. Forfait en Seniors D1, match du 09/05 contre St Romain les Atheux.
Monts du Forez : demande d'avancer le match du 14/05 au 13/05 en D3 Nord : en attente de l'accord de Cordelle.
Perreux : demande d'avancer le match du 14/05 au 12/05 en D3 Nord : en attente de l'accord de Forez Roannais.
Ouches : changement d'horaire en D3 Nord contre Forez Roannais : match du 31/05 à 13h, au lieu de 15h.
ST Marcellin en Forez : forfait en U15F, match du 09/05 contre Se. Côte Chaude.
Sud Forez Luriecquois : forfait en U15F, match du 09/05 contre Forez Roannais.
Andrézieux Bouthéon : forfait en U15F, match du 10/05 contre Abh.
Le Coteau : forfait en D3 Nord, match du 09/05 contre Forez Roannais.
Grand Croix Lorette : réception feuille de match papier, match du 10/05 en D1 contre Astrée.
Roche St Genest : modification du match en U18F du 23/05 contre Rive de Gier : est avancé au mercredi 13 mai à 19h30.
Bussièrès : modification du match en D3 Nord du 14/05 contre Olympique Est Roannais : est avancé au mardi 12 mai à 19h30.

INFORMATION IMPORTANTE

- **RAPPEL** : il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe ; il est prévu **d'avancer** un match **avec l'accord écrit des deux clubs** (copie à la commission).

- **A l'attention des clubs** : tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

feminines@loire.fff.fr

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

Concernant les rencontres : **bien marquer le n° de match, n° de terrain et toutes les références du match concerné.**

COUPES DE LA LOIRE

Les finales des coupes auront lieu le dimanche 7 juin à Chambœuf, accueilli par le club Monts et Plaine.

Une réunion aura lieu au siège du District, le lundi 18 mai à 18h30, pour les clubs finalistes.

U15F : ½ finales :

Mercredi 20 mai à 18h

- Andrézieux Bouthéon - St Chamond

Mercredi 20 mai à 15h

- Feurs - Filerin

U18F : ½ finale :

Mardi 12 mai 20h

- Ent. St Charles/Fc. St Etienne – Andrézieux Bouthéon

REUNION CLUBS FEMININS

La commission féminine organise une réunion à destination de l'ensemble des clubs Seniors Féminins, **le mardi 19 mai à 18h30, au siège du District de la Loire**. La présence de tous les clubs concernés est **obligatoire**, ainsi que celle des clubs souhaitant engager ou inscrire une équipe senior féminine pour la saison prochaine.

CREATION D'EQUIPE

Les clubs souhaitant créer une équipe féminine la saison prochaine, quelle que soit la catégorie, peuvent nous contacter afin que nous puissions les accompagner dans leur projet.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATES A RETENIR

- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) : Samedi 30 mai : de 9h à 17h à l'ETRAT (stade des Ollières) repas pris sur place.**

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

Le renouvellement du dossier arbitre 2026/2027 (médical, administratif) dématérialisé (cotisations incluses) est en ligne sur le site du District (Rubrique > ARBITRAGE – Onglet > RENOUELEMENT LICENCE 2026/2027).

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels dans les 48 heures suivant la rencontre.

Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://sso.fff.fr/>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ rapport circonstancié à rédiger obligatoirement), si nécessaire

7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
- 10 Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.

Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

Le paiement de vos défraiements est fait le 10 du mois d'après.

GROUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr

RAPPEL FMI

MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DES INFORMATIONS DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

DERNIER RAPPEL : Les arbitres doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier **avant le coup d'envoi et après la rencontre** (avant la clôture et transmission) et les conserver. En cas de manquement administratif, la Commission appliquera le RI prévu à cet effet.

Les arbitres doivent conserver leur carte d'arbitrage pour chaque match. Elles pourront vous être demandé par la commission compétente en cas de litige et de contestation jusqu'à la fin de la saison.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

Messieurs, mesdames les arbitres pour tout problème lié à une compétition ou une rencontre (score FMI incorrect, carton mal renseigné, arrêté municipal, demande de changement de match, etc...) merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante :

competitions@loire.fff.fr

En cas de feuille de match papier l'arbitre ne doit en aucun cas emmener celle-ci à la fin de la rencontre. C'est au club recevant de la transmettre via Footclub avant 20H.

RAPPORT ARBITRE

MESSIEURS, MESDAMES les arbitres, vous avez 48h pour faire votre rapport sur votre PDO ; en cas de retard de votre part, la Commission des Arbitres appliquera le règlement intérieur prévu à cet effet pour rapport tardif. En cas de non transmission du rapport, un retrait de désignation sera appliqué jusqu'à réception du rapport.

RAPPEL DU REGLEMENT

ARTICLE 32 - COULEURS ET MAILLOTS

Les maillots des joueurs devront être obligatoirement numérotés de 1 à 14, numéros qui devront être portés dans l'ordre croissant sur la feuille de match, en regard du nom du joueur. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotée de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 14. Toute absence de numéro pourra faire l'objet d'une amende. Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement sont identiques ou prêtent à confusion, le club recevant devra utiliser une autre couleur. Pour parer

toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition, avant chaque match, un jeu de maillots numérotés de 1 à 14, d'une couleur différente de la leur, qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse.

Ces maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison. Les équipes devront être uniformément et décentement vêtues aux couleurs respectives de chaque club (celles déclarées sur « Footclubs »). Seuls les gardiens de but doivent porter des couleurs différentes des autres joueurs et de l'arbitre. En cas d'infraction à ces dispositions, des sanctions pourront être prononcées par la Commission Sportive, conformément à l'article 200 des R.G. de la F.F.F.

NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>
Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2^{ème} phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pausés d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

=====

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION LOIS DU JEU

RÉUNION DU LUNDI 11 MAI 2026

Présidence : Victor PEREIRA

Membres présents : Jean-Noël FAURE - Cédric MARY - Mourad OUNOUGH

PRÉAMBULE

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » sont susceptibles d'appel devant la Section des Lois du jeu et Appels de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, ainsi que l'article 5.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

RÉSERVE TECHNIQUE N°8

1. IDENTIFICATION

Match : Chambéon Magneux / Veauche

Catégorie : D1 McDonald's

Date : dimanche 3 mai 2026

Score : 2 - 2 à la fin de la rencontre ; 2 - 2 au moment du dépôt

Réserve déposée par le dirigeant de **Chambéon-Magneux** à la 90^{ème} minute, au premier arrêt de jeu suivant le fait contesté

2. INTITULÉ DE LA RÉSERVE

« Pose de réserve pour avoir joué à 12. Le remplaçant étant rentré sans l'autorisation de l'arbitre. »

3. NATURE DU JUGEMENT

Après lecture de :

- La réserve technique de la FMI ;
- Courriel de confirmation de la réserve technique de **Chambéon-Magneux** ;
- Rapport spécifique de l'arbitre de la rencontre, M. Isa SAFAK ;
- Rapport spécifique de l'arbitre assistant n°1 de la rencontre, M. Jean FRANCE ;
- **La section « Lois du jeu », jugeant en première instance,**

4. RECEVABILITÉ

Attendu que l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F. précise que « Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :

a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;

b) [...] ;

c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;

d) [...] ;

e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.

Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse, [...] pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé. »

4.1 FORME

Considérant qu'aux termes de l'article 146 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, les réserves techniques doivent, pour être valables, être formulées par le capitaine de l'équipe réclamante, et non le dirigeant. Il en résulte que la réserve technique n'a pas été présentée conformément à l'article 146 précité.

En conséquence, la section « Lois du jeu » dit **la réserve irrecevable en la forme**.

5. DÉCISION

Par ces motifs,

La section « Lois du jeu » déclare **la réserve irrecevable** et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District, pour homologation du résultat acquis sur le terrain, sous réserve d'éventuelles procédures en cours ou à venir.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu », en dehors de la présence d'autres personnes.

Les frais de dossier réglementaire d'un montant de **40 €** sont mis à la charge du club **Chambéon Magneux**

Le secrétaire de la séance
Jean-Noël FAURE

Le président de la Section Lois du Jeu
Victor PEREIRA



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°38 publié le 12/05/2026

Réunion du lundi 11 mai 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur des jeunes arbitres, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT- 06 71 47 93 39
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

Le renouvellement du dossier arbitre 2026/2027 (médical, administratif) dématérialisé (cotisations incluses) est en ligne sur le site du District (Rubrique > ARBITRAGE – Onglet > RENOUVELLEMENT LICENCE 2026/2027).

RAPPEL AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

Contrairement à ce qui a été annoncé lors du tirage des coupes, si les deux clubs possèdent la même couleur, c'est le club recevant qui change de couleur de maillot.

Par contre, pour parer à toute éventualité, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition, un jeu de maillots d'une couleur différente de la leur.

En cas de terrain neutre (demi-finales et finales de coupe), c'est le club le plus ancien affilié qui conserve ses couleurs

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Mettre en copie à la Délégation. Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATE A RETENIR

- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) : Samedi 30 mai : de 9h à 17h à l'ETRAT (stade des Ollières) repas pris sur place.**

INFORMATIONS AUX ARBITRES

- Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels, dans les 48 heures suivant la rencontre.

Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://sso.fff.fr/>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ *rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
10. Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

- **Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.**

- **Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.**

- Les arbitres officiant en **U15 D2** sont priés d'envoyer **leurs rapports disciplinaires** au **District** : poules gérées par le District et non par la Délégation.

- Rappel : le port de l'écusson est obligatoire. Tout manquement sera sanctionné : annexe n°5, règlement intérieur CDA

- Messieurs les arbitres, vous êtes tenus de vérifier que l'arbitre assistant soit **OBLIGATOIREMENT** licencié pour officier à la touche, et vous avez l'obligation de noter les remplaçants ayant participé.

- Frais d'arbitrage en Coupe : c'est le club qui **RECOIT** qui règle la TOTALITE des frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

Les vestiaires d'arbitre doivent être "fermés à clé" AVANT le début de la rencontre.

Messieurs les arbitres, assurez-vous que cela soit effectif et ne commencez la rencontre qu'une fois que cela est effectué.

En cas de disparition d'effets personnels, les clubs seront tenus pour RESPONSABLES.

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

Le paiement de vos défraiements est fait le 10 du mois d'après.

GRUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr

RAPPEL FMI

MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé

exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

DERNIER RAPPEL : Les arbitres doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier **avant le coup d'envoi et après la rencontre** (avant la clôture et transmission) et les conserver. En cas de manquement administratif, la Commission appliquera le RI prévu à cet effet.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>

Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2^{ème} phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.



BULLETIN D'INFORMATION

RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tournai : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
BAZAR
PONS
DISTRIBUTION**

R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE

www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

B
BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services
1922

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

france
bleu
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R. 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT

brûlée
Pasquier

koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat
SAINT PRIEST EN JAREZ

JCKB
INTERNATIONAL

MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *à la maison*
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - polyo@pgdis.com

S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Loire
LE DÉPARTEMENT

District 1 Mcdonald'S / Unique	Poule Unique	2
---------------------------------------	---------------------	----------

Mercredi 13/05/2026 19H15

53756528	50408.2	F.C. St Etienne 1- E.S. De Veauche 1			
	Arbitre centre	BENBELAID Sabry	2558638464	14 km	Stade Chambonnet N° 1 à ST ETIENNE
	Arbitre assistant 1	TCHOUANTE Charles	2543883716	24 km	
	Arbitre assistant 2	BELAIDI Sophian	2519418832	36 km	

Samedi 16/05/2026 19H

53792562	51035.2	Fco Firminy Inser 2- L'Etrat Sp. 2			
	Arbitre centre	BOUAZIZ Abdelghani	2543042705	23 km	Stade De Firmament à FIRMINY
	Arbitre assistant 1	SERINO Alexandre	2538656700	91 km	
	Arbitre assistant 2	NDOUKH Youssupa	9605350674	12 km	

Dimanche 17/05/2026 15H

53756530	50410.2	Lignon Couzan 1- S.C.F 1			
	Arbitre centre	LOISY Sylvain	2520435629	69 km	Stade Municipal 1 à TRELINS
	Arbitre assistant 1	LAREJ Azzedine	2538667722	62 km	
	Arbitre assistant 2	CHAVANY Emmanuel	2519431002	68 km	
53756531	50411.2	F.C. Independant St 1- F.C. Roche St Genest 1			Stade Émile Pirolo 1 à ST ROMAIN LE PUY
	Arbitre centre	FIDEI Mickael	2568616987	30 km	
	Arbitre assistant 1	KHELLI Mohamed	2545616902	30 km	
	Arbitre assistant 2	KHELLI Walid	2544312905	37 km	
53756532	50412.2	U.S. Villars 2- Roannais Foot 42 2			Stade Roger Villeneuve à VILLARS
	Arbitre centre	MADI BACAR Dhoul Kemal	2546611846	14 km	
	Arbitre assistant 1	BOUCHET David	2578631026	14 km	
	Arbitre assistant 2	DINIS Claude	2599862643	18 km	
	Observateur adjoint 1	LOURENCO Joaquim	2599861650	2 km	
53792612	51060.2	A.S. Algerienne 1- C.O La Riviere 1			Stade De Gaffard à LE CHAMBON FEUGEROLLES
	Arbitre centre	SALAMONE Thomas	2544314389	7 km	
	Arbitre assistant 1	MEHENTAL Kamel	2543962881	11 km	
	Arbitre assistant 2	SAHTOUT Tarek	2543504101	6 km	
53792613	51061.2	Chambeon/Magn 1- J.S. Cellieu 1			Stade Municipal à CHAMBEON
	Arbitre centre	BENCHADI Mehdi	2546608782	47 km	
	Arbitre assistant 1	BENMESSAOUD Mustapha	2599861602	41 km	
	Arbitre assistant 2	MORAIS DIAS Miguel	2518696885	40 km	

Féminines Seniors À 8 D2 / Unique	Unique	174
--	---------------	------------

Jeudi 14/05/2026 15H

54442147	56816.2	Urfe 1- Gf Monts Et Plaine 1			
	Arbitre centre				Stade Municipal à JURE

Féminines Seniors À 8 D3 / Unique	D3 Nord	175
--	----------------	------------

Mardi 12/05/2026 19H30

54667621	59529.2	U.S. Bussieres 1- O. Est Roannais 1			
	Arbitre centre				Stade Jean Giraud 1 à BUSSIERES

Jeudi 14/05/2026 14H

54667326	59393.2	Perreux Fc 1- Forez Roannais 1			
	Arbitre centre				Stade Les Vavres à PERREUX

Jeudi 14/05/2026 20H

54667631	59539.2	Us Monts Du Forez 1- Cordelle 1			
	Arbitre centre				Stade Travaloux à ST JUST EN BAS

Féminines Seniors À 8 D3 / Unique	D3 Sud	176
--	---------------	------------

Jeudi 14/05/2026 15H30

54667673	59555.2	S.F.L 1- O. Du Montcel 1			
	Arbitre centre				Stade Municipal à TOURETTE

U18 Feminines / Phase 1	Poule Unique	78
--------------------------------	---------------------	-----------

Mercredi 13/05/2026 19H30

54840583	64204.2	F.C. Roche St Genest 1- Rive De Gier 1				Stade Grangeneuve à ROCHE LA MOLIÈRE
	Arbitre centre	DESMARD Theotime	2548143563	5 km		
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

Samedi 16/05/2026 14H30

54840665	64245.2	Riorges F.C. 1- Ent. Usem Sury 6				Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
	Arbitre centre	ALCARAZ Kevin	2578612613	73 km		
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

U13 D2 / Phase 2	Poule C	196
-------------------------	----------------	------------

Mercredi 13/05/2026 14H30

55434156	69526.1	As St Etienne 4- Savigneux Montbrison 3				Stade Léon Nautin 1 à ST ETIENNE
	Arbitre centre					
	Observateur principal					

40 Ans À 7 / Phase Unique	Poule A	73
----------------------------------	----------------	-----------

Lundi 18/05/2026 19H30

54678159	59758.2	Ent.S. St Christo Ma 10- A.S.S.M 10				
----------	---------	-------------------------------------	--	--	--	--

Lundi 18/05/2026 20H30

54678160	59759.2	A.S. St Just St Ramb 10- Ent.S. St Christo Ma 11				
	54678161	59760.2	Andrezieux-Boutheon 10 - E.S. De Veauche 10			
	54678162	59761.2	Fc Bonson/St Cyprien 10- F.C.B 10			

Lundi 18/05/2026 Apres-Midi P6

54678158	59757.2	Non affecté 8- A.B.H Fc 10				
----------	---------	----------------------------	--	--	--	--

Coupe De La Loire Seniors / Coupe	Unique	163
--	---------------	------------

Mercredi 13/05/2026 20H

55635653	70027.1	(S REG3) St E.Cote Chaude- Chavanay 1 (S REG1) 1				Stade Auguste Dury 1 à ST ETIENNE
	Arbitre centre	BOUAZIZ Abdelghani	2543042705	17 km		
	Arbitre assistant 1	BOUCHET David	2578631026	20 km		
	Arbitre assistant 2	LOISY Sylvain	2520435629	95 km		

Dimanche 17/05/2026 14H30

55635652	70026.1	(SE D1) E.S. De Veauche 1- L'Etrat Sp. 1 (S REG2)				Stade Irénée Laurent 1 à VEAUUCHE
	Arbitre centre	TOURNEUX Jerome	2518672329	22 km		
	Arbitre assistant 1	JACQUET Michel	2520243504	78 km		
	Arbitre assistant 2	BENLHASSEN Mehdi	2545517464	71 km		

Coupe De La Loire U18 / Coupe	Unique	165
--------------------------------------	---------------	------------

Jeudi 14/05/2026 18H

55606315	69986.1	(U18 R2) St Etienne O. 21- L'Etrat Sp. 21 (U18 R1)				Stade Roger Villeneuve à VILLARS
	Arbitre centre	AUCLAIR Mathis	2546307572	26 km		
	Arbitre assistant 1	GRANGE Allan	2546930806	22 km		
	Arbitre assistant 2	MATHIEU Evan	2546324067	80 km		
	Arbitre remplaçant	MICHAELIAN Oscar	2546830144	78 km		
	Délégué principal	CELDREN Christophe	2599864460	15 km		
	Délégué adjoint 1	BARSOTTI Michel	2529400996	12 km		
	Observateur principal	OUNOUGHOU Mourad	2599862745	4 km		
	Observateur adjoint 1	GUERROUDJ Soufiane	2578639133	9 km		
	Observateur adjoint 2	LIGOUT Jean Claude	2599860091	83 km		
	Superviseur	CHANDELIER Benoit	2518688727	33 km		

Coupe De La Loire Féminines U18 / Phase Unique	Unique	79
---	---------------	-----------

Coupe De La Loire Féminines U18 / Phase Unique	Unique	79
---	---------------	-----------

Mardi 12/05/2026 20H

55602635	69979.1	(U18ID) Ent. Fcscv-Fcse 1 - Andrezieux-Boutheon 1 (U18F R1)	Parc Des Sports Étivallière E1 à ST ETIENNE
Arbitre centre	CHOVIN Aurea	2547670007	34 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Coupe De La Loire U15 / Coupe	Poule A	166
--------------------------------------	----------------	------------

Jeudi 14/05/2026 14H

55617891	70019.1	(U15 R1B) Andrezieux- - Rive De Gier 1 (U15 R1B) Boutheon 1	Stade Roger Villeneuve à VILLARS
Arbitre centre	ARAUJO Leny	2547407837	31 km
Arbitre assistant 1	AUCLAIR Nathan	9602692875	30 km
Arbitre assistant 2	DURAND Arthur	2547145421	56 km
Arbitre remplaçant	JERONIMO PEREIRA Edwin	2547746002	20 km
Délégué principal	CELDRAN Christophe	2599864460	15 km
Délégué adjoint 1	BARSOTTI Michel	2529400996	12 km
Observateur principal	OUNOUGH I Mourad	2599862745	4 km
Observateur adjoint 1	MARY Cedric	1455318302	33 km
Observateur adjoint 2	LIGOUT Jean Claude	2599860091	83 km
Superviseur	CHANDELIER Benoit	2518688727	33 km



BULLETIN D'INFORMATION

DÉLÉGATION DU ROANNAIS

RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE
www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services
1923

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

france
bleu
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 060 31 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT

Pasquier
brioche

koesio
CONNEXION MAXIMALE

E. LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ

JCKB
INTERNATIONAL

MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *la maison*
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poyno@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

District 4 R / Unique		Poule A		5
Dimanche	17/05/2026	15H		
54038849	80840.2	Val D Aix 1- Toranche 2	Stade Georges Boudou à VEZELIN SUR LOIRE	
Arbitre centre	CORSO Clement	2546057395	70 km	
District 5 R / Unique		Poule B		8
Dimanche	17/05/2026	13H		
54044575	80951.2	Val D Aix 2- Goal Foot 4	Stade Georges Boudou à VEZELIN SUR LOIRE	
Arbitre centre	PALEAU Morgan	550917351	18 km	
Championnat Critérium R / Unique		Poule A		12
Vendredi	15/05/2026	20H30		
54566450	81759.2	Fc Val D'Aix 5- Sud Foot 71 5	Stade De L'Aix à POMMIERS	
Arbitre centre	DEMIREL Muhamet	2528720447	33 km	
Vendredi	15/05/2026	21H		
54566447	81756.2	Roann Portuga 5- St Denis De Cabanne 5	Stade Fontalon 2 à ROANNE	
Arbitre centre	OZEL Abdulkadir	2543075107	3 km	
Samedi	16/05/2026	14H30		
54566446	81755.2	Roanne Arct 5- Parigny Saint Cyr 5	Stade Municipal 1 à ST LEGER SUR ROANNE	
Arbitre centre	DURAND Frederic	2558613586	57 km	
Championnat Critérium R / Unique		Poule B		14
Vendredi	15/05/2026	19H30		
54621981	82110.2	Cremeaux 5- A.S. Ste Foy St Sulp 5	Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX	
Arbitre centre	SAVSET Sefer	2543564193	28 km	
Vendredi	15/05/2026	20H30		
54624021	82221.2	Essor 5- Villerest Us 5	Stade Benoit Paire à VILLEMONTAIS	
Arbitre centre	OULD BOUKHITINE Lyece	2538644800	16 km	
Vendredi	15/05/2026	Apres-Midi P3		
54621984	82113.2	Non affecté - Pouilly Les Nonains 5		
Championnat Critérium R / Unique		Poule C		13
Vendredi	15/05/2026	20H30		
54622404	82179.2	St Jean La Bussiere 5- Mably Sport S.F 5	Stade Municipal à ST JEAN LA BUSSIÈRE	
Arbitre centre	BENLHASSEN Mehdi	2545517464	25 km	
Vendredi	15/05/2026	20H45		
54623848	82200.2	Villers 5- O. Est Roannais 5	Stade Marcel Raoult à VILLERS	
Arbitre centre	HAJJI Abdelghani	2508685615	16 km	
Vendredi	15/05/2026	21H		
54622399	82174.2	U.S. Briennon 5- Cours 5	Complexe Sportif A. Dauvergne à BRIENNON	
Arbitre centre	PATOUX Steve	1686013390	25 km	
Vendredi	15/05/2026	Apres-Midi P3		
54622400	82175.2	Loire Sornin 5- Non affecté		
Samedi	16/05/2026	14H30		
54623847	82199.2	Avenir Cote 6- Perreux Fc 5	Stade Municipal 1 à ST ANDRE D APCHON	
Arbitre centre	MIRABEL Alexis	2588630702	15 km	
U18 D4 R / 2		Poule B		58
Samedi	16/05/2026	15H		
55184549	83203.2	Loire Forez Gj 23- Avenir Cote 22	Stade J.B.Raymond à CHALAIN LE COMTAL	
Arbitre centre	POYET Hugo	2547059779	65 km	
Coupe Intersport U18 / Unique		Poule Unique		28

Coupe Intersport U18 / Unique	Poule Unique	28
--------------------------------------	---------------------	-----------

Jeudi 14/05/2026 14H

55616572	83843.1	(U18 D2) Loire Sornin 21 - Commelle 21 (U18 D1)	Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX
Arbitre centre	BEN MOSBAH Chahine	9602486455	29 km
Arbitre assistant 1	GEZGIN Gani	2547368146	22 km
Arbitre assistant 2	ACAR Eray	2545124296	21 km
Observateur principal	BURNER Ewan	2546829272	45 km

Jeudi 14/05/2026 16H30

55616573	83844.1	(U18 D2) Nord Roannais 21 - Bois Noirs 21 (U18 D2)	Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX
Arbitre centre	DURAND Nathan	2545895955	51 km
Arbitre assistant 1	BEN SADDIK Syfdine	2548536095	29 km
Arbitre assistant 2	POYET Hugo	2547059779	41 km
Observateur principal	BURNER Ewan	2546829272	45 km

Coupe Intersport U15 / Unique	Poule Unique	29
--------------------------------------	---------------------	-----------

Jeudi 14/05/2026 14H

55616574	83845.1	(U15 D3) Riorges F.C. 2- Us Filerin 1 (U15 D3)	Stade Roger Siroux à LENTIGNY
Arbitre centre	TILLIER RAFFIN Loukas	2548580201	40 km
Arbitre assistant 1	TOK Berat	2547004501	8 km
Arbitre assistant 2	BEN MOSBAH Adem	9602986798	11 km
Observateur principal	BOUNAB Halim	2546389818	7 km

Jeudi 14/05/2026 16H30

55616575	83846.1	(U15 D3) Rhins Trambouze - Goal Foot 1 (U15 D2) F. 1	Stade Roger Siroux à LENTIGNY
Arbitre centre	GIGAND Gaspard	2547390897	13 km
Arbitre assistant 1	CHAPUIS Maxime	2547502524	15 km
Arbitre assistant 2	CARMINOT Sullivan	2546338247	8 km
Observateur principal	BOUNAB Halim	2546389818	7 km